

SIAO 93

Fonctionnements – Missions - Activités





Programme

Introduction:

Présentation d'Interlogement93 / Contexte et missions des SIAO / Le SIAO 93

Т

Mise à l'abri au 115-93

2

Le traitement de la demande

3

La transmission d'informations SIAO /OFII

4

Dispositifs d'hébergement/logement régulés par le SIAO 93

5

Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO 93

6

Instances partenariales du SIAO 93

INTRODUCTION

ORGANIGRAMME INTERLOGEMENT93

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

LOGISTIQUE

ANIMATION RÉSEAU ET COMMUNICATION

QUALITÉ ET DPO

DIRECTION SIAO - ACTIONS TRANSVERSALES

Pôle mise à l'abri 115

- Écoute sociale
- · Gestion hôtelière
- Régulation des équipes mobiles d'aide
- Cellule d'évaluation des signalements

Pôle régulation Hébergement/Logement

- Service hébergement
- · Service accès logement
- Cellule mobile et d'appui : CEJ-JR et O2R

DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Pôle plateforme d'accompagnement social à l'hôtel

- Service évaluation et suivi
- Service accompagnement
- · Actions transversales
- Service administratif

Pôle logement

- Service accompagnement Solibail
- Service accompagnement Logement d'abord
- Service accompagnement ASLL
- Service gestion locative
- · Prévention des expulsions

Pôle actions transversales

Systèmes d'informations

- SI-SIAO
- Outils internes (Ariane, etc.)

Observation sociale

- Indicateurs
- Enquêtes
- Études

Santé

- Régulation des équipes mobiles
- Équipe mobile santé précarité

Insertion professionnelle

- Insertion par l'activité économique
- Accès à l'emploi

Veille sociale

 Coordination des acteurs de la veille sociale



Contexte et missions du SIAO • Ce que dit la loi Missions et principes

Interlogement 93

Contexte et missions du SIAO Ce que dit la loi

Contexte de création du SIAO

- Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées
- Constat : segmentation très importante du secteur et manque de coopération entre les multiples acteurs de l'hébergement et du logement

Références réglementaires

- Circulaires du 08/04/2010 et du 07/07/2010 relatives au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- Circulaire du 29/03/2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Loi Alur du 26/04/2014 (article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles)
- En 2022 se met en place le « Cadre unifié régional des SIAO d'Ile-de-France »

Rôle du SIAO

• « Plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile »



Missions du SIAO Missions et principes

Missions

- Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative
- Gérer le service d'appel téléphonique 115
- Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles
- Traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire
- Suivre le parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation
- Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
- Assurer la coordination des outils concourant au dispositif de veille sociale
- Participer à l'observation sociale

Principes

- ✓ Égalité et transparence du service rendu pour toute personne en demande d'hébergement
- ✓ Inconditionnalité de l'accueil
- ✓ Continuité de la prise en charge jusqu'à l'accès au logement dès lors que la personne y est prête



Le SIAO En Seine-St-Denis • Organigramme Interlogement 93

LE SIAO

En Seine Saint Denis

DIRECTION SIAO - ACTIONS TRANSVERSALES

Pôle mise à l'abri

- Ecoute sociale
- Gestion hôtelière
- Régulation des équipes mobiles d'aide
- Cellule d'évaluation des signalements

Pôle régulation hébergement/logem ent

- Service hébergement
- Service accès logement
- Cellules mobiles d'appui CEJ-JR et O2R

Systèmes d'informations

- SI-SIAO
- Outils internes (Ariane, etc.)

Observation sociale

- Indicateurs
- Enquêtes
- Études

Pôle actions transversales

Santé

- Régulation des équipes mobiles
- Équipe mobile santé précarité

Insertion professionnelle

- Insertion par l'activité économique
- Accès à l'emploi

Veille sociale

 Coordination des acteurs de la veille sociale

Interlogement 93

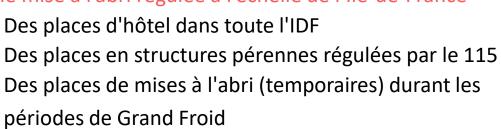
PRESENTATION

I. La mise à l'abri en Seine-St-Denis



Qu'est-ce que c'est?

- ✓ Un dispositif joignable 7j/7, 24h/24 1j/1 demande (sauf dispositifs spécifiques)
- ✓ Un dispositif inconditionnel
- ✓ Une mise à l'abri régulée à l'échelle de l'Île-de-France Des places d'hôtel dans toute l'IDF Des places de mises à l'abri (temporaires) durant les

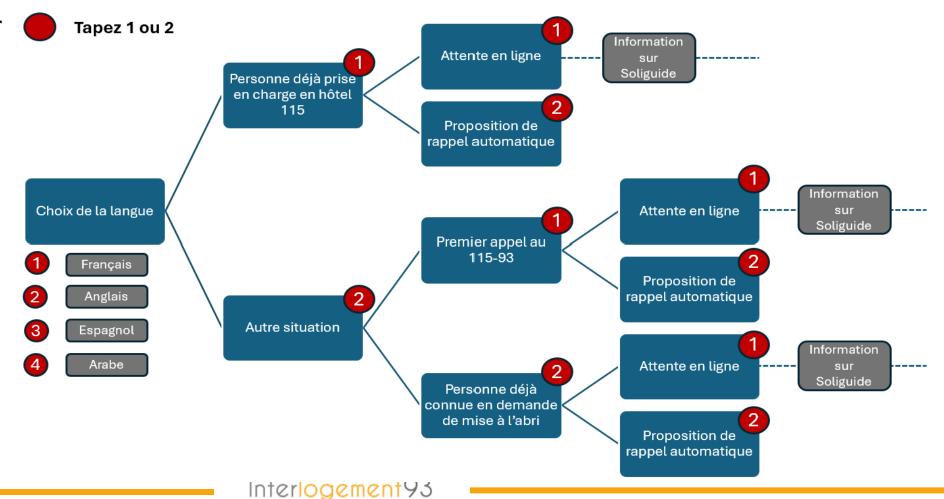


✓ Des dispositifs saturés



Qu'est-ce que c'est?

> Mise en place d'un serveur vocal interactif au 115-93



Les demandes

Nombres d'appels reçus

403 106 En 2024

-34% par rapport à 2023

Soit une moyenne de 1101 appels par jour Traitement des appels

114 057 appels décrochés en 2024

312 appels traités / jour

1H30

de durée moyenne d'attente

Le plateau d'écoute téléphonique du 115

- Les écoutants sociaux réceptionnent les appels des ménages en difficulté 7/7 et 24/24
- Evaluation du 115 de référence et du danger de rue
- Orientation vers les lieux ressources du territoire (accueils de jour, aide alimentaire, domiciliation, suivi social...)
- Priorisation des demandes
- Demande d'orientation vers un dispositif de mise à l'abri
- Signalement de situations particulièrement vulnérables et des situations pouvant relever du logement vers les autres services du SIAO ou vers la PASH



Les demandes en 2024

Nombre de demandes

185 841

demandes recensées en personnes

+5,5 %

par rapport à 2023

4 768

ménages concernés

-14%*
demande en

ménages différents

186 ménages

soit **497**personnes en
moyenne
quotidienne
sollicitent le 115

• une forte augmentation des demandes et une diminution significative des personnes concernées.

• Une partie des personnes sans domicile continue de solliciter le 115. Les ménages doivent réitérer de nombreuses fois leur demande avant d'obtenir une réponse positive.

Répartition des demandes par public

45,04%

de ménages avec enfant

23,77%

d'hommes isolés

18,94%

de femmes isolées

12,26%

de couples sans enfant 36 ans est

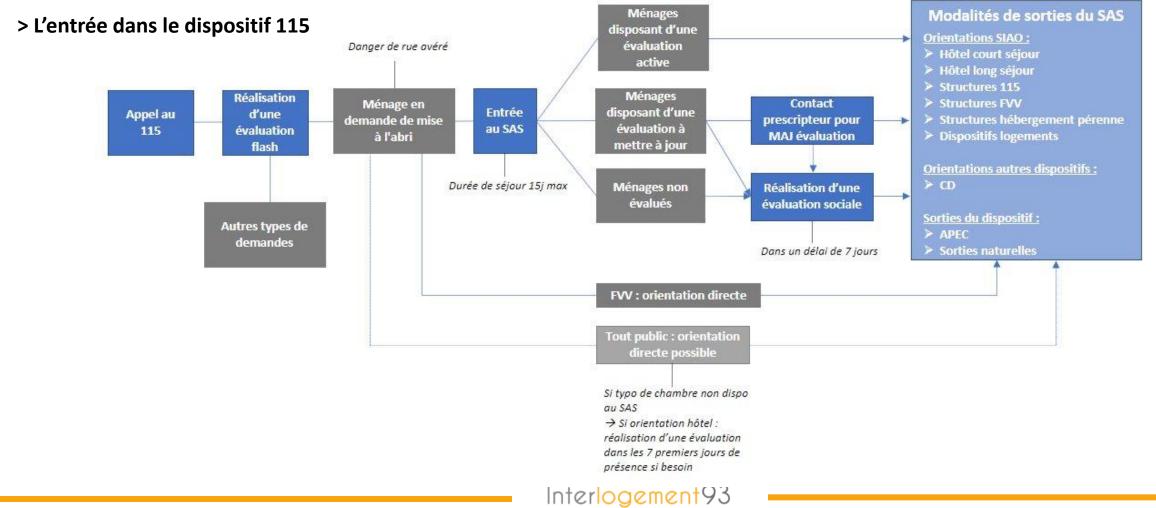
l'âge moyen des adultes

6 ans est l'âge moyen pour les enfants (mineurs

moins de 18 ans)



La mise à l'abri 115 Les réponses à l'hôtel





Les réponses à l'hôtel

Les demandes pourvues 2024

(hôtel + structure)

A l'hôtel

- **1324** ménages soit 2910 pers
- Une **diminution de 14%** par rapport à 2023
- 74% des demandes pourvues concernent une prise en charge à l'hôtel
- **922** nouveaux ménages orientés (2150 pers)
- Une diminution de 23% par rapport à 2022
- 79% des orientation sur un hôtel dans le 93.

Globalement

- 14 780 personnes soit 4 786 ménages mis à l'abri en 2024
- 72% des ménages avec enfant
- 28% isolés ou couples sans enfants, souvent des femmes enceintes

Les opérateurs de la gestion hôtelière attribuent les orientations du jour en fonction des priorités pour :

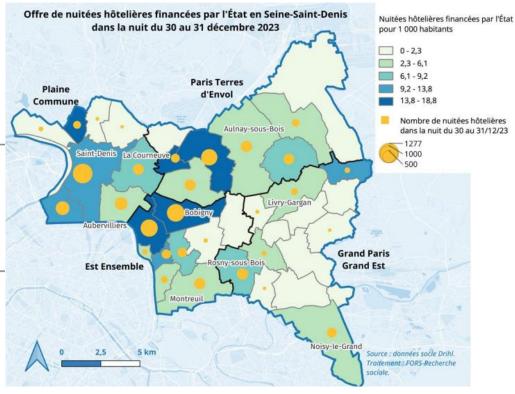
- Informer les ménages de leur orientation en hôtels (dont changements)
- Suivre et adapter les prises en charge hôtelières assurées par le 115-93 en lien étroit avec Delta, avec traitement des alertes reçues de Delta (familles absentes, difficultés remontées par les hôteliers) et des écoutants du 115 (doléances diverses des ménages quant à leurs modalités de prise en charge hôtelière) induisant des contacts téléphoniques avec les ménages mis à l'abri
- Mettre en œuvre des missions spécifiques (lien avec les partenaires dont, les opérateurs départementaux d'accompagnement social (PASH), les opérateurs de distribution alimentaire, les circonscriptions départementales, ainsi que Delta).



La mise à l'abri 115 Les réponses à l'hôtel

> Principales missions des équipes de la cellule 115

 ✓ Assurer l'accompagnement de l'équipe (réunion, gestion des congés, management de proximité) ✓ Soutien technique ✓ Constitution des files actives sur les niveaux d'accompagnement* ✓ Organisation et préparation des files active; suivi de l'activité ✓ Assure un reporting d'activité sur la base des indicateurs définis ✓ S'assure de la production d'évaluation et de leur transmission ✓ Gestion des flux sur de présence sur le SAS (admission, départ) ✓ Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau) ✓ Assure un diagnostic de la situation ✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs ✓ Priorisation des situations 									
Coordination ✓ Organisation et préparation des files active ; suivi de l'activité ✓ Assure un reporting d'activité sur la base des indicateurs définis ✓ S'assure de la production d'évaluation et de leur transmission ✓ Gestion des flux sur de présence sur le SAS (admission, départ) ✓ Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau) ✓ Assure un diagnostic de la situation ✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs									
Assure un reporting d'activité sur la base des indicateurs définis S'assure de la production d'évaluation et de leur transmission Gestion des flux sur de présence sur le SAS (admission, départ) Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau) Assure un diagnostic de la situation Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) Transmet les évaluations notamment vers le PHL Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) Prise de contact prescripteur Retour aux signalements externes Relances prescripteurs		✓ Constitution des files actives sur les niveaux d'accompagnement*							
S'assure de la production d'évaluation et de leur transmission Gestion des flux sur de présence sur le SAS (admission, départ) Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau) Assure un diagnostic de la situation Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) Transmet les évaluations notamment vers le PHL Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) Prise de contact prescripteur Retour aux signalements externes Relances prescripteurs	Coordination	✓ Organisation et préparation des files active ; suivi de l'activité							
 ✓ Gestion des flux sur de présence sur le SAS (admission, départ) ✓ Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau) ✓ Assure un diagnostic de la situation ✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs 		✓ Assure un reporting d'activité sur la base des indicateurs définis							
 ✓ Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau) ✓ Assure un diagnostic de la situation ✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs 		✓ S'assure de la production d'évaluation et de leur transmission							
 ✓ Assure un diagnostic de la situation ✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs 		✓ Gestion des flux sur de présence sur le SAS (admission, départ)							
 ✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion. ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs 		✓ Prise de contact des ménages repérés (sur file active et par niveau)							
Equipe mobile ✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv) ✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs		✓ Assure un diagnostic de la situation							
Very Couverture des droits de première nécessité (périmètre à définir) ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs Interiogement93		✓ Prise de contact avec les éventuels prescripteurs ; relance des prescripteurs pour Màj fiche insertion.							
 ✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs 	Equipe mobile	✓ Rencontre avec les ménages (sur le lieu de vie (hotel / Sas ou lors d'un rdv)							
 ✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF. ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs 		✓ Ouverture des droits de première nécessité (périmètre à définir)							
 ✓ Traitement des signalements internes (115) et externes (CD) → (situation fragiles, logement, santé, hébergement) ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs 		✓ Transmet les évaluations notamment vers le PHL							
Equipe fixe ✓ Prise de contact prescripteur ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs Interlogement 93		✓ Assurer les demandes d'inclusion aux différentes PASH IdF							
Equipe fixe ✓ Retour aux signalements externes ✓ Relances prescripteurs Interlogement 93		****							
✓ Relances prescripteurs Interlogement93		✓ Prise de contact prescripteur							
Interiogement 93	Equipe fixe	✓ Retour aux signalements externes							
✓ Priorisation des situations		✓ Relances prescripteurs							
		✓ Priorisation des situations							



Les dispositifs spécifiques

√ Régulation des équipes mobiles d'aide

- 3 associations régulées par le SIAO93
- Dispositif accessible par un appel au 115 (précisé la localisation, le téléphone et la demande de la personne)
- → 2024 : 1 809 sorties camions recensées (-6% par rapport à 2023), 8 485 demandes de rencontres (-14% par rapport à 2023) auprès de 4 133 personnes (-20% par rapport à 2023)

✓ Périnatalité

Dispositif dédié aux services sociaux des maternités et aux PMI
 Canal dédié pour adresser des demandes concernant les femmes enceintes ou sortantes de maternité et leur famille.

→ 1 511 demandes traitées en 2024

✓ Service de Mise en Sécurité

Dispositif de mise en sécurité dédié aux femmes victimes de violences conjugales

- Accessible via un commissariat (ligne 115 dédiée) ou via un appel au 115
- Mise à l'abri d'urgence et accompagnement spécialisé par SOS Femmes93
- > 251 femmes et enfants en demande et 189 en ont bénéficié en 2024





La mise à l'abri 115 Une journée au 115 (30/06/2025)

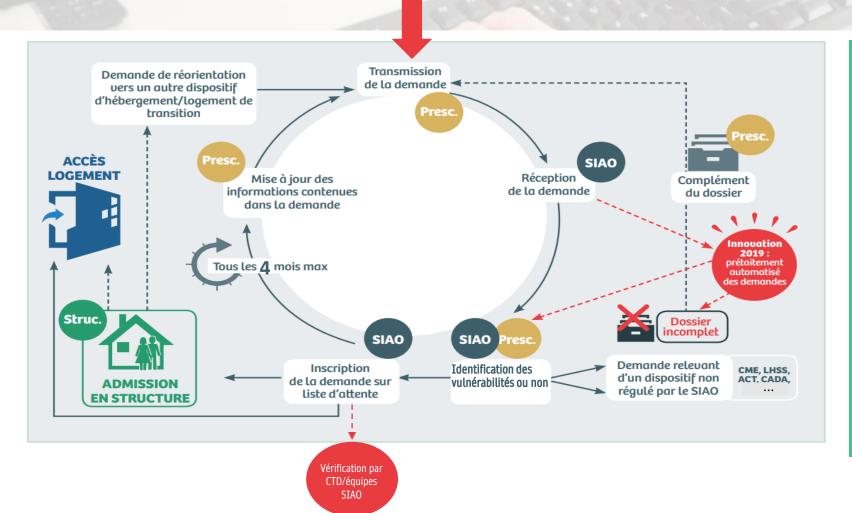
- ✓ 34 645 appels reçus
- √ 408 appels décrochés par le 115
 - 551 personnes en demande de mise à l'abri
 - Les autres demandes : doléances hôtelières, orientations etc.
- ✓ Temps moyen d'attente pour les appels traités = 1h
- √ 11 597 personnes à l'hôtel
- √ 546 personnes en demandes non pourvues
 - 420 personnes en familles dont 69 enfants de moins de 3 ans
 - (27 femmes enceintes)
 - 60 personnes en couple/groupes sans enfant
 - 34 hommes isolés
 - 32 femmes isolées



2. Le traitement de la demande



Nouveau schéma de traitement des demandes Hébergement/Logement par le SIAO 93



2 commissions hebdomadaires en présentiel :

La commission du traitement de la demande (CTD): permet d'appréhender les modalités de traitement des demandes faites au SIAO93

La concertation technique du SIAO (CTS):

Permet de venir échanger sur la situation complexe d'un ménage accompagné



Les items nécessaires au traitement de la demande

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Date de naissance
- Rôle
- Structure d'accueil
- Type de service
- Type de demande
- Nom du travailleur social

- Téléphone du travailleur social
- Courriel du travailleur social
- Typologie du ménage
- Nombre de personnes du ménage
- Situation du moment de la demande
- Motif de la demande
- Dispositif préconisé

- Type d'établissement niveau 1
- Type de place
- Situation matrimoniale
- Informations relatives aux enfants
- Emploi
- Demandeur d'emploi
- Etudiant
- Retraité

- Sans ressource
- Type de ressources
- Demande de logement social



L'EVALUATION APPROFONDIE





Présentation du nouveau schéma traitement de la demande

- ✓ Recherche des vulnérabilités pour un traitement privilégié
- ✓ Automatisation de certains actes par des pré-traitements

PT1

Recherche de vulnérabilité(s)

- Indication de critères
- Recherche par mots clef

PT2

Vérification de la complétude des demandes Vérification de la cohérence des demandes

PT3

Vérification de la cohérence entre les éléments de la demande et la préconisation

3. La transmission d'informations SIAO/OFII



Transmission d'information SIAO/OFII

A compter du mois de février 2022!

La réforme de 2017 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la transmission de données du SIAO vers l'OFII.

Celle-ci prévoit :

- ✓ L'information préalable des demandeurs d'asiles et bénéficiaires de la protection internationale des conséquences de la sanction de ces informations dans le SISIAO,
- ✓ La possibilité pour ces personnes de refuser la sanction de ces informations.

Alerte sur la bonne compréhension nécessaire par les personnes concernées de l'ensemble de ces informations. Vérification nécessaire des informations relatives aux situations administratives des personnes hébergées en structures.

- → Depuis le 4 février 2022 (et le 4 de chaque mois) le SIAO 93 adressera à l'OFII :
- La liste des DA et BPI pris en charge par le 115-93
- La liste des DA et BPI en statut "présence" dans les structures d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho)



4. La régulation des dispositifs hébergement-logement en Seine - Saint - Denis



La régulation hébergement/logement

- ✓ La régulation des dispositifs d'hébergement
- √ La régulation des dispositifs de logement accompagné et adapté
- √ L'inscription SYPLO des ménages reconnus prioritaires à l'accès au logement social

- O Dispositifs à solliciter de manière concomitante à la mise à l'abri
- Les demandes passent par l'application SI-SIAO





La régulation hébergement/logement Hébergement

Structures collectives avec accompagnement social / Accueil inconditionnel Grande diversité des modalités d'hébergement proposées

hebergement@siao93.net

> CHU

Hébergement d'urgence Profil : toute composition familiale pas d'autre critère Projet à construire

> CHRS

Hébergement de réinsertion sociale Profil : toute composition familiale pas d'autre critère Projet défini - Besoin et acceptation de l'accompagnement vers insertion



Pour une orientation :
Une demande transmise et
une évaluation approfondie
via le SI-SIAO sont

<u>indispensables</u>

Le SIAO ne gère pas :

Dispositifs asile
Centres mères-enfants
LHSS, LAM et ACT
Dispositifs publics vieillissants

> CHS

Hébergement de stabilisation
Profil: toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet à faire émerger —
Acceptation de l'accompagnement
social proposé

> ALTHO

Profil: Famille (pas d'isolé), prise en charge 115, régularité de séjour, autonomie dans l'hébergement Projet de relogement sous 6 mois, acceptation de l'accompagnement vers insertion

Mises à disposition, orientations et admissions

	Nbre de places*	Mises à disposition		Position nements		Refus connus		Admissions	
	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Struc- tures	Mén.	Pers.
CHU	4 957*	581	1 087	690	1 232	74	42	533	910
CHS	281	42	72	62	91	10	8	44	80
CHRS	1 338	167	266	199	317	12	20	145	222
ALTHO	337	64	225	58	209	3	11	35	133
Total	6 953	854	1 651	1 009	1 849	99	81	757	1 345

Interlogement 93

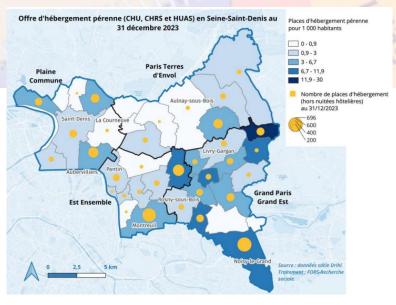
* Dont 750 places de CHU-115

La régulation hébergement/logement

Hébergement

Places par dispositifs et par personnes

Dispositifs	En personnes
ALTHO	337
CHRS	1453
CHS	187
СНИ	4159
CHU_115	750
Total général	6886



Places par dispositifs, par personnes et par typologies familiales

	ALTHO	CHRS	CHS	CHU	CHU_115	Total général (en pers.)	Total général (en %)
Familles	337	681		2468	21	3507	51%
Femmes, familles		343	16	512		871	13%
Isolées F				121	20	141	2%
Isolés H		104	20	248	231	603	9%
Isolés H et F		247	75	99		421	6%
Toutes compos		78	76	711	478	1343	20%
Total général	337	1453	187	4159	750	6886	100%

hebergement@siao93.net

Structures par publics spécifiques

structures spécialisées	Nbr de structures
Addiction	3
FVV	12
Jeunes	3
Périnat	18
Perinat / FVV	1
Sortant de prison / jeunes	1
Non spécialisée	88
Total général	126

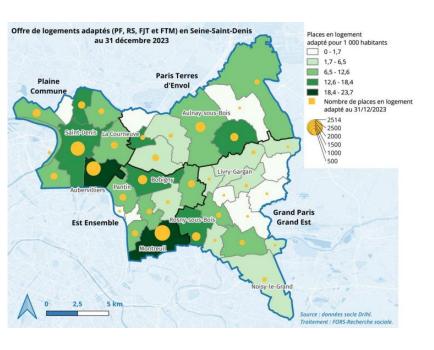
Répartition géographique des structures

Répartition	En personnes			
_77	517	8%		
_78	218	3%		
_91	264	4%		
_92	131	2%		
_93	5388	78%		
_94	368	5%		
Total général	6886	100%		



* Dont 750 places de CHU-115

La régulation hébergement/logement Logement accompagné



Logement accompagné/adapté - mises à disposition, orientations et admissions

	Nbre de places*	Mises à disposition		Position nements		Refus connus		Admissions	
	Logt.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Struc- tures	Mén.	Pers.
ALT	180	62	62	69	69	8	6	21	21
Dispo Jeunes*	4 594	236	236	185	185	32	13	54	54
FTM	4 733	118	118	55	55	12	5	10	10
PF/ MR/ RA	382	22	22	17	17	4	1	14	14
RS	7729	382	606	461	725	108	61	149	255
dont RS- ASLL	234	216	440	255	519	92	48	102	208
Total	17 618	820	1 044	787	1 051	164	86	248	354

^{*(}dont résidences étudiantes)

En Seine-Saint-Denis ce sont environ 5800 logements adaptés/accompagnés dont le réservataire est l'Etat pour lesquels la mise à disposition est faite auprès du SIAO93 par les opérateurs/gestionnaires.

LOGEMENT ACCOMPAGNÉS/ADAPTÉ (Hors Solibail) -SUPERFICIE ET REDEVANCE



logementintermediaire@siao93.net



La régulation hébergement/logement Logement accompagné



Pour une orientation : Une demande via le SI-SIAO et une demande de logement social sont indispensables

> ALT Jeunes

Chambre individuelle dans du logement partagé

Participation variable selon opérateurs

Profil: moins de 26 ans. 400€ de ressources minimum et stables,

DLS à jour.

Accompagnement socio-éducatif Projet : relogement sous 24 mois Foyer jeunes travailleurs et résidence jeunes actifs Logement individuel de 14 à 18m²

Participation de 500 à 6506 (BLAL et BLUS)

Participation de 500 à 650€ (PLAI et PLUS)

Profil : isolés, 18-26 ans, public autonome en dynamique d'insertion (pas de Pôle-Emploi ni Service civique), DLS à jour

Accompagnement lié au logement en collectif

Projet: relogement sous 24 mois

logementintermediaire@siao93.net



La régulation hébergement/logement

Logement accompagné



Pour une orientation : Une demande via le SI-SIAO et une demande de logement social sont indispensables

Résidence sociale

Logement autonome de 14 à 18 m²

participation à hauteur d'environ 500€

Profil : isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales

Pas ou peu d'accompagnement social

Projet : relogement sous 24 mois

Résidence sociale avec accompagnement social (RS-ASLA)

Logement autonome

Participation variable en fonction de la typologie du logement (PLAI)

Profil: toute composition familiale, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales, besoin d'accompagnement, être en dynamique d'emploi Accompagnement social de type ASLL Projet: relogement sous 24 mois

> FTM

Chambre (possibilité de sanitaire/kitchenette) de 9 à 14m² participation à hauteur d'environ 400€ Profil : homme isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales Pas d'accompagnement social Projet : pour les nouveaux entrant relogement (sans date précise).

logementintermediaire@siao93.net



La régulation hébergement/logement Logement adapté



logementintermediaire@siao93.net

Pour une orientation : Une demande via le SI-SIAO et une demande de logement social sont indispensables

Résidence accueil

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil: isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, problématique de santé mentale stabilisée et suivie, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôte sur site pour l'animation de la vie de structure mais pas d'accompagnement individuel, visites régulières de professionnels de santé psy

Projet : pas d'obligation de réorientation

Pension de famille/maison relais

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil: isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôtes sur site pour l'animation de la vie de la structure mais pas d'accompagnement individuel

Projet : pas d'obligation de réorientation



La régulation hébergement/logement Solibail

Intermédiation locative

Appartements diffus dans le privé en sous location

Participation à hauteur de 20-24-28% des ressources des ménages selon les charges liées au logement

Profil : ménages autonomes dans l'insertion, minima sociaux pour l'ensemble des personnes composant le ménage, prise en charge au préalable

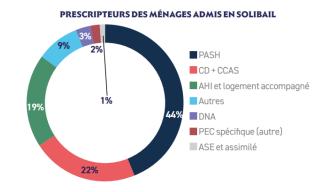
de l'orientation par le 115/structure d'hébergement ou reconnaissance DAHO

Accompagnement de type AVDL

Projet: relogement sous 18 mois

Typologie des logements mis à disposition en Solibail et superficie moyenne

Typologie des logements mis à disposition	%	Superficie moyenne
T1	5 %	31m²
T2	47 %	42m²
Т3	43 %	62m²
Т4	10 %	77m²

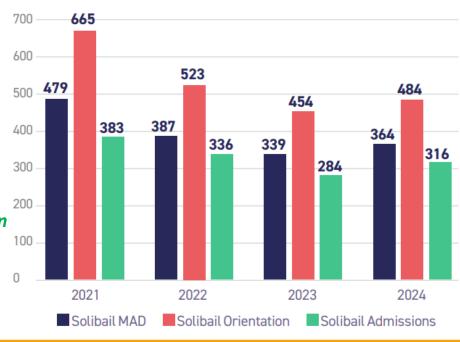




Pour une orientation : évaluation SI SIAO indispensable

solibail@siao93.net

Activité du Solibail



Reconnaissance du caractère prioritaire du logement

 Accès au logement social pérenne via la reconnaissance du caractère prioritaire de la demande Appartement dans le logement social
 Loyer

Profil: Tout ménage en situation administrative régulière avec une DLS à jour, impôts N-2 et N-1 pour labélisation. Pour dossier « prêt au relogt » prévoir: tout doc justifiant de la compo. Fam., des ressources/emploi des adultes, attestation d'hébergement et tout doc permettant de bien comprendre la situation du ménage vis-à-vis de l'accès au logement.

RELOGEMENT DANS LE 93 CONTINGENCE ÉTAT-

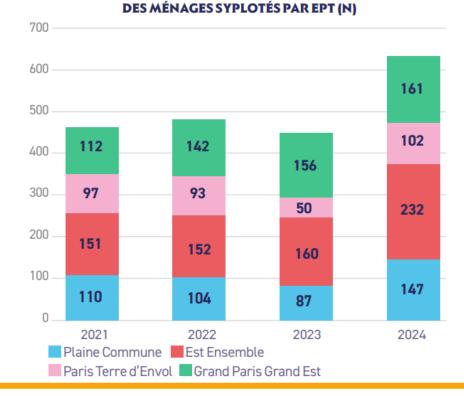
1 808 ménages prioritaires (3 729 pers) labellisés en 2024 Soit + 23% par rapport à 2023

899 ménages relogés sur le contingent Etat + 43% entre 2023 et 2024



Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

relogement@interlogement93.net



Procédure unique de demande d'orientation logement adapté, logement accompagné et reconnaissance du caractère prioritaire de la demande de logement

ETAPES	LIENS UTILES
■Etape 1 : Vous accompagnez le ménage dans sa demande d'orientation vers un logement adapté, accompagné ou la reconnaissance de priorité de sa demande de logement social	https://www.demande-logement-social.gouv.fr/
■Etape 2 : Le SIAO 93 étudie votre demande SI-SIAO à l'aide des pièces déposées dans la DLS via SNE	https://sisiao.social.gouv.fr Cf: procédure d'orientation vers le logement adapté, accompagné et/ou reconnaissance à caractère
■Etape 3 : Vous maintenez à jour la DLS et la demande SI-SIAO et modifiez les éléments dès changement de la situation	prioritaire de la demande

Procédure unique de demande d'orientation vers un logement adapté, un logement accompagné et/ou une reconnaissance du caractère prioritaire de demande de logement social

Avec le ménage vous :

vous assurez que le ménage ait une demande de logement social actualisée, accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de son dossier. (Les pièces doivent apparaître dans la DLS)



créez une demande avec le ménage dans l'application SI-SIAO et la transmettez au SIAO 93.



réalisez une demande de labélisation FSL si et seulement si vous souhaitez que le ménage accède à une résidence avec accompagnement social







n'oubliez pas d'actualiser la DLS et le SI-SIAO dès changement significatif de sa situation.





Dès transmission d'une demande nous :

consultons le SI-SIAO pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social ainsi que le besoin d'accompagnement. Nous inscrivons sur liste d'attente la demande.



consultons SNE pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social. Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social

reconnaissons le caractère prioritaire de la demande de logement dans Syplo et sanctionnons le N° Syplo dans le SI-SIAO



Les éléments apparaissant dans la DLS doivent impérativement correspondre à ceux indiqués dans la demande SI-SIAO.



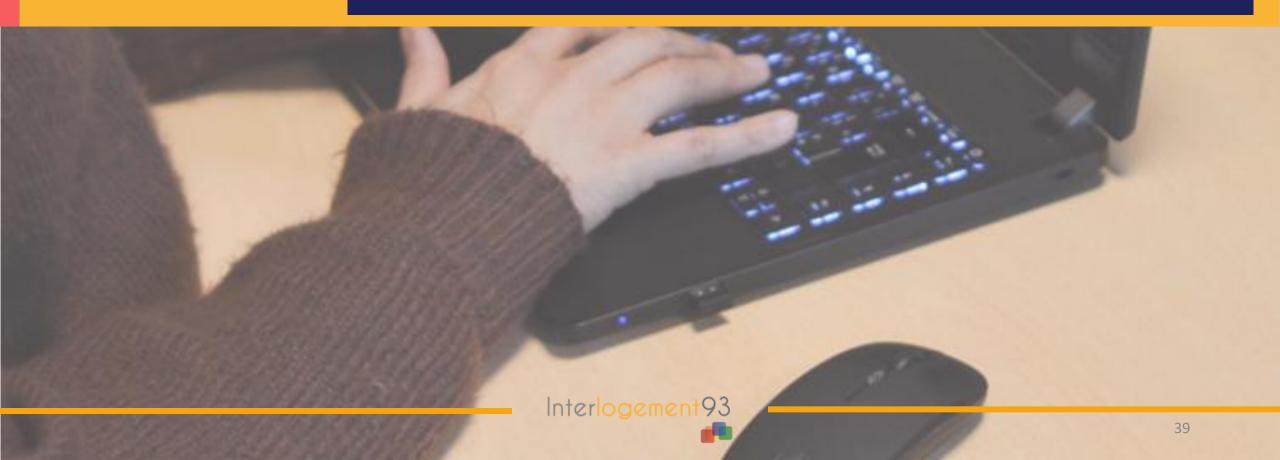
Le ménage pourrait être contacté directement par un bailleur/gestionnaire, assurez-vous que ses contacts soient actifs (adresse postale, mél, n° de téléphone).

Publics concernés (publics prioritaires au regard du L-441-1 du CCH en Seine-Saint-Denis) :

- ✓ Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
- ✓ Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
- ✓ Personnes dépourvues de logement y compris celles qui sont hébergées par des tiers



5. Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO



Santé – équipes mobiles médico-sociales

Missions et modalités

Assurer une prise en charge courte et permettre l'accès et le maintien des soins ainsi que la prise en charge de ces personnes dans le système de santé de droit commun

Public cible

- ■Personnes en situation de grande précarité* :
 - ✓ Vivant à la rue,
 - ✓ Mis à l'abri (hôtel 115)
 - √ Hébergés dans les dispositifs AHI (CHU, CHRS, logement accompagné...)
 - ✓ DNA (CADA, HUDA, CPH, ...)
 - ✓ Dispositif temporaire « Ukraine »
 - ✓ Vivant en hébergement précaire (squat, bidonville, ...)
- ■Rencontrant des difficultés d'accès à la santé
- * Sont exclus les publics en logement définitif

- Inconditionnelle, sans condition d'âge, de ressources ou de régularité de séjour
- En aller-vers : sur le lieu de vie ou de fréquentation habituelle de la personne
- Par une équipe de professionnels dédiée



Santé

Missions et modalités

3 Equipes mobile santé précarité (EMSP)

Hôtel Social 93, Groupe SOS Solidarités, Interlogement93 1 Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP)

La Main Tendue

1 Lits haltes soins santé (LHSS) hors les murs, spécialisé périnatalité

Groupe SOS Solidarités

2 Appartements de Coordination Thérapeutique hors les murs

Aurore, Emmaüs

- Des missions, publics et territoires spécifiques
- Une mission de régulation
- Un formulaire unique de sollicitation

Recueil de la sollicitation

Pré-évaluation de la demande par le SIAO

Orientation vers équipe mobile ou autre dispositif répondant à la demande Présentation et modalités de sollicitations : Accéder à la page

Contact:

regulation-sante@interlogement93.net



Santé

Coordination des psychologues AHI

Mesure 9 des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie

Objectif : Favoriser la prise en charge psychologique et permettre un accès aux soins en santé mentale des personnes en situation de précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil

Missions:

Apporter un soutien psychologique aux personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accueil, en particulier les accueils de jour, les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Prise en charge psychologique et psychosociale

- Mise en place de permanences
- Consultations individuelles
- Interventions collectives

Coordination

- Avec les professionnels des structures sociales des lieux d'intervention
- Avec l'ensemble des acteurs du système de soins, particulièrement dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie (psychiatrie de secteur, EMPP, ...)

✓ Déploiement de 16 ETP psychologues en Seine-Saint-Denis (recrutés ou en cours)

Porté par : Abri Groupe, Amicale du Nid, Aurore, CASP, Cités Caritas, Emmaüs Alternatives, Groupe SOS, Interlogement93, La Marmite

✓ 0.5 ETP Coordination porté par le SIAO93 dans l'objectif de créer une dynamique territoriale et de favoriser l'interconnaissance des psychologues (Mise en place d'un espace commun d'échange, mutualisation des pratiques, organisation de rencontres, ...)



Mission Insertion professionnelle

Liens AHI/IAE : Favoriser l'accès à l'emploi des publics hébergés

Meilleure connaissance de l'IAE

Accompagnement à la prescription IAE

Inter-connaissance des acteurs

Mission Insertion professionnelle

Actions à destination des acteurs du territoires

Interlocuteur dédié en cas de difficultés :

- ✓ Utilisation de la plateforme
- ✓ Identification d'une SIAE
- ✓ Aide au diagnostic socio-professionnel
- ✓ Information sur les partenaires emploi du territoire
- ✓ Relais d'informations...

Actions spécifiques développées pour favoriser les liens entre structures d'hébergement et SIAE

Organisation de rencontres entre professionnels AHI / IAE :

- ✓ Visites de SIAE
- ✓ Portes ouvertes de structures AHI

Organisation de formations ciblées :

- ✓ Les dispositifs de l'IAE
- ✓ L'utilisation de la "Plateforme des emplois de l'inclusion"



insertion-pro@interlogement93.net



Mission Insertion professionnelle

Cellule mobile d'appui O2R (offre de repérage et de remobilisation)

Modalité d'intervention

Objectif sur 3 ans (2025-2027) : accompagner vers l'emploi 210 personnes prises en charge au sein de structures CHU-115 et/ou connues par un accueil de jour et/ou une EMA du territoire



Orientations par type de prescripteur

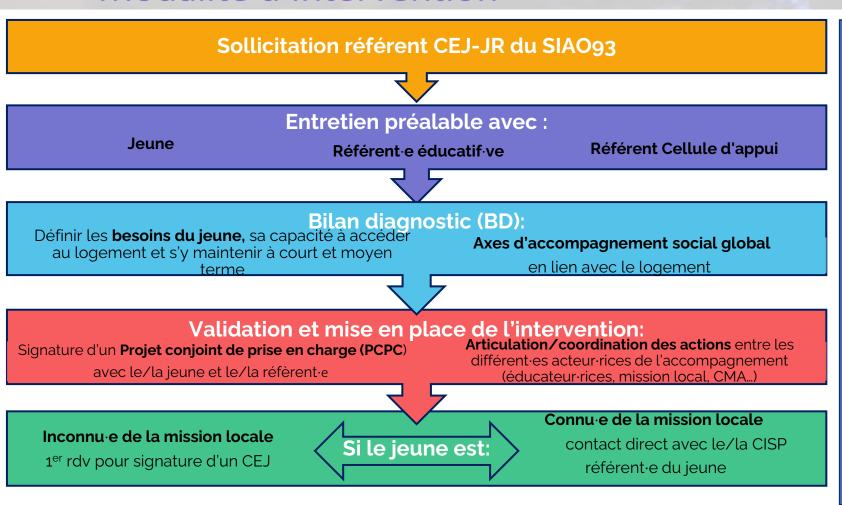


Indicateurs - Bilan au 30/06/2025

- 21 contrats d'adhésion signés
- 10 personnes en cours de diagnostic
- 9 personnes pour lesquelles
 l'accompagnement n'a pas pu être
 enclenché (motifs principaux :
 situations(s) administrative(s), mode de
 garde, suivi en cours par un autre service
 FT)

Cellule mobile d'appui Contrat engagement jeune-jeune en rupture

Modalité d'intervention



Indicateurs - Bilan 2024

205 sollicitations pour 167 jeunes ; 77 personnes accompagnées en 2024 (dépassement des objectifs)

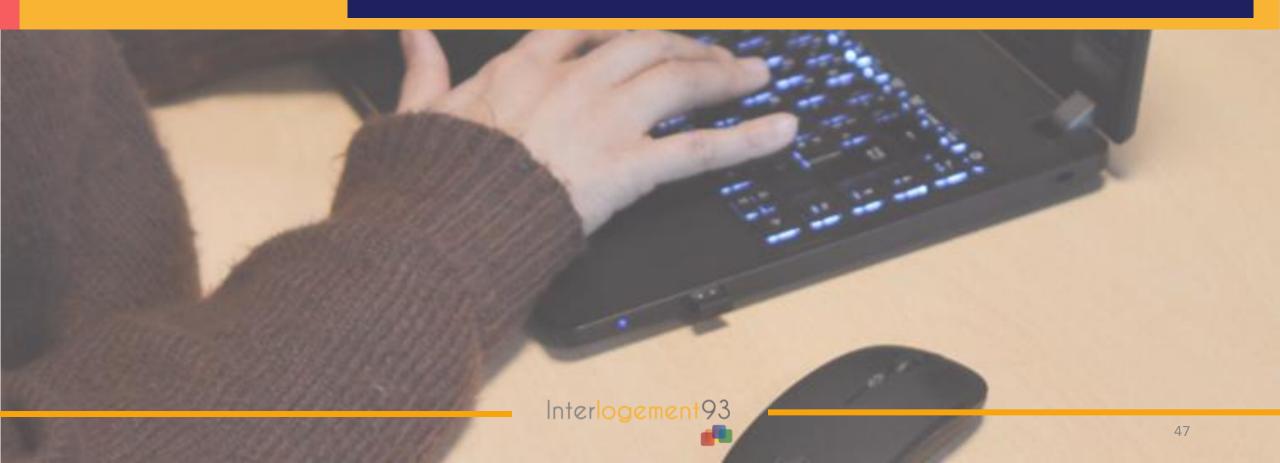
- Signatures CEJ-JR
 - •50% des jeunes ont signé un CEJ ou est en cours de signature (au 31/12/2024)
 - •30%: pas besoin d'un CEJ (déjà signé, en formation/emploi),
 - •20%: pas possible de signer un CEJ (inéligible, rupture accompagnement)

Besoins hébergement logement : 68% des jeunes accompagnés ont trouvé une solution 24 admissions en hébergement, 21 admissions en logement accompagné (surtout ALT), 8 orientations hors SIAO

- •Solutions trouvées aussi (dans une moindre mesure) sur des problématiques de santé, de mobilité, d'ouvertures de droits
- •Durée moyenne d'accompagnement (parmi les accompagnements terminés) : 3 mois



6. Les instances partenariales du SIAO



Les commissions partenariales du SIAO

CTS – Concertation Territoriale du SIAO

- Groupe de réflexion et de prise de décisions regroupant des travailleurs sociaux et médico-sociaux de dispositifs de veille sociale et d'urgence
- Définition de préconisations relatives à la stratégie d'accompagnement à mettre en place + proposition d'acteurs à impliquer et de modalités d'articulation de leurs interventions
- Ouvert à tous les intervenants sociaux et médicaux du département
- Tous les vendredis matin, de 9h30 à 12h30, exclusivement en présentiel au sein des locaux d'Interlogement93 depuis février 2025, sans inscriptions préalables
- => https://www.interlogement93.net/concertation-territoriale-du-siao-93

CTD – Commission du Traitement de la Demande

- Lieu de traitement des demandes d'hébergement
- Analyse des situations + validation de la préconisation d'orientation
- Inscriptions nécessaires => https://www.interlogement93.net/commission-du-traitement-de-la-demande

CPSC – Commission Parcours de Soins Complexes

- Favoriser la mise en réseau et l'articulation des acteurs du social, du sanitaire et du médico-social afin de trouver des solutions adaptées à des personnes cumulant des problématiques sociales et des problématiques médicales complexes.
- => https://www.interlogement93.net/sant%C3%A9



Les formations

du SIAO

- FORMATION SIAO 93: Formation au fonctionnement du SIAO et aux dispositifs d'hébergement/logement
- Un jeudi sur deux, de 9h30 à 12h30
- <u>Inscriptions nécessaires</u>
- => https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao
- FORMATION SI SIAO 93: Formation à l'utilisation de l'application SI-SIAO
- Tous les trois premiers mardis du mois, de 14h15 à 17h00
- Inscriptions nécessaires
- => https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao
- FORMATION IAE: Formation aux dispositifs IAE et à l'utilisation de la « plateforme des emplois de l'inclusion »
- Dates disponibles selon le calendrier en ligne, une en février, avril et juin 2025
- Inscriptions nécessaires
- => https://www.interlogement93.net/insertion-professionnelle

Permanence SIAO

- Permanence téléphonique dédiée aux professionnels pour toute question concernant la demande d'hébergement/logement au SIAO 93 – utilisation du SI SIAO
- Du lundi au vendredi, de 14h à 17h, au 01.41.72.09.45
- Mail: sisiao@siao93.net









Avez-vous des questions?





Merci pour votre attention

Ce support de présentation ainsi que nos tutoriels et documents pédagogiques sont disponibles sur : https://www.interlogement93.net/

(rubrique SIAO et SI SIAO > Outillage SIAO)

Retrouvez également :

- Le Repères le SIAO 93 à l'usage
- **▶** Le baromètre du SIAO 93 1er trimestre 2025

